

# ANNEXE 1\*

## CONTOURS DU DISPOSITIF « Pilote Financier et Comptable »

### 1.1. Le dispositif modulaire « Pilote Financier et Comptable » : PFC

#### 1.1.1 - L'organisation pédagogique

Le dispositif modulaire PFC propose un ensemble de 2 cycles, composés de 10 modules, qui sont les suivants :

#### Cycle 1 : la comptabilité dans les organismes

(8 modules obligatoires répartis sur une durée globale de **25,5 jours** pour le parcours certifiant)

Modules	Durée en jours
<b>1. le pilotage des opérations financières au sein de l'organisme</b>	<b>3</b>
<b>2. la certification des comptes</b>	<b>2</b>
<b>3. la comptabilité générale : la logique du raisonnement dans les opérations comptables</b>	<b>3.5</b>
<b>4. le pilotage des processus comptables</b>	<b>3</b>
<b>5. la comptabilité institutionnelle : (1) la supervision des opérations courantes</b>	<b>4</b>
<b>6. l'analyse financière : du bilan à la construction du tableau de financement</b>	<b>4</b>
<b>7. la comptabilité institutionnelle : (2) le pilotage des opérations de fin d'année</b>	<b>4</b>
<b>8. la gestion de trésorerie dans les organismes locaux</b>	<b>2</b>

#### Cycle 2 : la réglementation financière de l'organisme

(2 modules optionnels distincts)

Modules	Durée en jours
<b>1. la paie : volet social et fiscal</b>	<b>4</b>
<b>2. la gestion des créances</b>	<b>2</b>

Avec le dispositif « Pilote financier et comptable », les organismes de Sécurité sociale disposent d'un cursus interbranche permettant d'aborder les différentes dimensions du métier de cadre comptable. Il est privilégié **une approche opérationnelle de la fonction de pilotage des activités financières et comptables**.

Deux approches de parcours selon les objectifs de développement de compétences :

- le stagiaire qui souhaite s'engager dans une logique de « **certification** » devra suivre impérativement l'intégralité **du cycle 1 : la comptabilité dans les organismes** articulé autour de 8 modules obligatoires dans un ordre chronologique ;
- le stagiaire qui s'inscrit dans un « **parcours à la carte** » pourra suivre l'ensemble des modules de façon indépendante en fonction des besoins de développement repérés.

### **1.1.2 - Nombre de participants par module**

Un groupe de stagiaire est composé au maximum de 15 participants.

Si le groupe est inférieur ou égal à 8 participants, il pourra être proposé un regroupement avec un autre site ou un report si cela est envisageable.

## **2.1. Les spécificités du parcours certifiant - PFC**

### **2.1.1 - VALIDATION et CERTIFICATION**

Dans un accompagnement de parcours professionnel, l'accès à la reconnaissance de nouvelles connaissances acquises par le biais d'une certification, favorise le développement des compétences et renforce ainsi la mobilité professionnelle et fonctionnelle.

Le suivi du **parcours certifiant** permet la délivrance par l'Ucanss d'une attestation de réussite « **Pilote Financier et Comptable** ».

Son obtention fera l'objet d'**épreuves écrite et orale** portant sur l'ensemble des modules du parcours certifiant.

Ces épreuves, organisées dans les Crfp réalisant la formation, se dérouleront au mois de novembre 2014 (écrit : 17 novembre 2014 après-midi - oral : entre le 13 et 21 novembre 2014).

Pour l'épreuve orale, dans le cadre de la réalisation d'un rapport au sein des organismes portant sur une thématique opérationnelle, il appartient à l'Agent Comptable de l'organisme (ou à son délégué) de déterminer le choix du sujet avec son collaborateur inscrit à la formation, selon les modalités établies dans le cahier des charges du rapport et d'identifier **la personne ressource** auprès de laquelle le participant s'appuiera pour la réalisation de son rapport.

Les modalités pratiques relatives à ces épreuves sont précisées en annexe 5.

## 2.1.2 - PRE-REQUIS pour le parcours certifiant

### Principes :

Il est nécessaire de prendre en considération un certain nombre de pré-requis pour suivre les modules du dispositif « **Pilote Financier et Comptable** » pour le parcours certifiant.

Pour ce dispositif « certifiant », les pré-requis sont définis comme suit :

- être titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur (BTS comptabilité, DUT GEA ...)

ou

- bénéficier d'une expérience professionnelle en comptabilité (si tel n'est pas le cas, les personnes souhaitant acquérir les bases indispensables de comptabilité générale se rapprocheront de leur centre de formation professionnelle avant d'intégrer le cycle 1 « la comptabilité dans les organismes »).

Pour cette raison, la participation du responsable de formation est sollicitée afin de confirmer si le(la) collaborateur(trice) possède bien les pré-requis indiqués ci-dessus. Pour ce faire, il est demandé de renseigner le bulletin de pré requis (annexe 5).

## 2.1.3 - PRE-REQUIS OBLIGATOIRE pour le « parcours à la carte »

Pour intégrer les modules de comptabilité institutionnelle, c'est-à-dire les modules 5 et 7 de comptabilité institutionnelle du cycle 1, le stagiaire doit suivre obligatoirement le **module 3 du cycle 1 intitulé « la comptabilité générale : la logique du raisonnement dans les opérations comptables »**, sauf si le stagiaire justifie d'une expérience récente et d'une bonne maîtrise de la comptabilité générale.

## 3.1 Les modalités d'inscription et déploiement du dispositif

### 3.1.1 - Modalités d'INSCRIPTION EN LIGNE (E-inscription)

Les participants qui souhaitent s'inscrire dans une perspective de certification doivent **obligatoirement suivre l'intégralité du cycle certifiant.**

Il peut être envisagé un étalement sur 2 exercices consécutifs sachant que les épreuves PFC ne sont pas dissociables et doivent être présentées à l'issue de l'ensemble du parcours de formation. L'ordre chronologique des modules est préconisé.

#### 3.1.1.1 - *Le parcours réalisé sur un seul exercice*

Les organismes pourront transmettre leurs inscriptions via le logiciel d'inscription en ligne en lien avec la fiche catalogue de l'offre de formation institutionnelle - « dispositif PFC - parcours certifiant ».

Si les effectifs recensés le permettent, il pourra être proposé d'ouvrir des sessions complémentaires sur différents sites.

#### 3.1.1.2 - *Le parcours étalé sur 2 exercices*

Si le participant souhaite suivre le cursus sur 2 années consécutives, il devra s'inscrire module par module avec les mêmes modalités requises pour le parcours « à la carte ».

Remarque : Il conviendra de mentionner dans la rubrique « commentaires » l'objectif d'examen à l'issue des 2 ans.

La dernière date d'inscription pour le parcours certifiant est fixée au **20 février 2014**.

**Au-delà de cette date, les inscriptions seront retenues selon les places disponibles.**

Le déploiement de la formation s'opérera à compter du mois d'avril selon le calendrier joint en annexe 4.

#### **REMARQUES :**

Pour les participants qui **ont entamé un parcours de certification en 2013**, en raison de l'évolution du parcours, ils devront être attentifs lors de leurs inscriptions complémentaires de bien s'inscrire à tous les modules manquants, dont le nouveau module : le pilotage des processus comptables non pas sur la base des numéros mais bien des intitulés.

Pour ceux qui ont suivi le 1<sup>er</sup> module d'analyse financière en 2013, seront exemptés à titre exceptionnel de suivre le nouveau module analyse financière en 2014.

Cette saisie sera suivie d'un envoi par mail, des coupons « **pré-requis** » et « **parcours certifiant** » scannés (annexe 5-(1\*)) pour tous les parcours « certifiants » auprès du CRF pilote avant le lancement du dispositif 2014.

#### **IMPORTANT :**

**Toute inscription** via le logiciel sera **considérée comme définitive** à partir du moment où l'affectation sera effectuée par le CRF pilote auprès du CRF organisateur et validée par l'organisme client selon les décisions d'organisation retenue au niveau du groupe projet national.

**Seul le CRF organisateur sera habilité à adresser les convocations, bons de commande et facturations aux organismes clients.**

### 3.1.2 - Mise en œuvre du DEPLOIEMENT

Vous trouverez, ci-dessous, la liste et les coordonnées des correspondants au sein des Crfp de déploiement.

CRFP	Adresse	Correspondants Crfp	Téléphone et Fax	Courriel
<b>Pilote du dispositif</b>				
<b>Bordeaux</b>	80, avenue de la Jallère 33300 BORDEAUX	Isabelle CHEZE <a href="mailto:isabelle.cheze@crfpp-aquitaine.fr">isabelle.cheze@crfpp-aquitaine.fr</a>	<b>Accueil</b> Tél. : 05.56.93.45.84 ou 93. Fax : 05.56.93.45.85	Pour toutes demandes d'informations sur le dispositif, poser vos questions à l'adresse mail : <a href="mailto:isabelle.cheze@crfpp-aquitaine.fr">isabelle.cheze@crfpp-aquitaine.fr</a>  Pour toutes questions relatives <b>aux inscriptions via e-inscription et sur les inscriptions des sessions organisées par le Crf d'Aquitaine :</b>  <a href="mailto:contact-inscription@crfpp-aquitaine.fr">contact-inscription@crfpp-aquitaine.fr</a>
<b>Crfp référents associés</b>				
<b>Lyon</b>	47, rue de l'Egalité 69120 VAULX-EN-VELIN	Sylvain COULAUD <a href="mailto:s.coulaud@crafep.fr">s.coulaud@crafep.fr</a>	Tél. : 04.78.79.46.63 Fax : 04.78.79.46.99	Correspondant administratif : Nadine PRINSAC <a href="mailto:n.prinsac@crafep.fr">n.prinsac@crafep.fr</a> Tél : 04 78 79 46 69 Fax : 04 78 79 46 99
<b>Nantes</b>	3, Impasse Emile Cossé 44000 NANTES	Elisabeth KERVAREC <a href="mailto:elisabeth.kervarec@crfpl.com">elisabeth.kervarec@crfpl.com</a>	Tél. : 02.51.25.08.00 Fax : 02.40.47.61.81	Correspondant administratif : Mouna AIT-HAMMA Tél : 02 5 1 25 08 00 Fax : 02 40 47 61 81 <a href="mailto:mouna.ait-hamma@crfpl.com">mouna.ait-hamma@crfpl.com</a>
<b>Paris (Irfaf)</b>	67-69 avenue Jean Jaurès 75926 PARIS CEDEX 19	Carol SIRET <a href="mailto:carol.siret@cafirfaf.cnafmail.fr">carol.siret@cafirfaf.cnafmail.fr</a>	Tél. : 01.40.40.43.28 Fax : 01.40.40.43.94	Correspondant administratif : Martine BAUDHUIN Tél : 01 40 40 43 25 Fax : 01.40.40.43.94 <a href="mailto:martine.baudhuin@cafirfaf.cnafmail.fr">martine.baudhuin@cafirfaf.cnafmail.fr</a>